

Affaire d'Omerta Confraternelle :
celle de Bassam EL ABSI,
de 2001 à 2018.



**Quelques éléments sur la protection
de ce radiologue prédateur sexuel
par l'Ordre des médecins.**

**Contribution de Bernard COADOU (médecin retraité à
Bordeaux - bercoadou@gmail.com), actualisée au 21-1-22**

Une affaire qui dure depuis 2001:

Nous avons été informés sur cette affaire girondine par l'article de Mr Dominique RICHARD dans le Journal SUD-OUEST du 2 juin 2019 ; il sera complété rapidement par d'autres publications, dont celle du PARISIEN du 4 juin (cf documents ci-dessous).

Ils évoquent la **radiation** d'un médecin radiologue de Langon, Bassam EL-ABSI, dans la suite de son passage en chambre disciplinaire de l'ordre régional des médecins le **7 mai 2019**

La clarté du dossier semblait établie et pouvait se résumer alors ainsi :

- Fin 2016, l'une des patientes du Dr EL ABSI a déposé plainte pour des agressions sexuelles auprès de la gendarmerie de Sauveterre-de-Guyenne ;
- Le conseil départemental de l'ordre des médecins a saisi sa chambre disciplinaire en septembre 2018 ; elle prononcera la radiation du Dr EL ABSI en juin 2019. Ce dernier fera appel mais la radiation sera confirmée par la chambre disciplinaire nationale en janvier 2021 (cf article de SUD-OUEST du 11 janvier 2021, ci-dessous également).

Mais la réalité est plus complexe ; elle mérite d'être précisée et questionnée :

- les premières plaintes remontent en fait au début des années 2000 ;
- 5 patientes et deux secrétaires ont successivement et exclusivement alerté le conseil de l'ordre des médecins de gironde ;
- un médecin du territoire concerné nous a informé de son alerte auprès de l'Ordre des médecins de Gironde en octobre 2002, après le témoignage d'une de ses patientes qui avait consulté le Dr EL ABSI pour une échographie à cette date ; elle l'accusait d'agression sexuelle et de viol. Un autre médecin généraliste du secteur est également intervenu auprès de cet Ordre en 2017 ;
- cet Ordre départemental des médecins de Gironde reconnaît avoir reçu ces différentes plaintes et organisé des conciliations (... !) à plusieurs reprises, entre la victime déclarée et le médecin accusé ;
- ces différentes affaires ont été classées sans suite pendant 16 ans ...

Le conseil de l'ordre des médecins de Gironde s'est donc décidé à mieux écouter la parole des personnes victimes après que la Justice Républicaine ait été saisie, au moment où le Dr Bassam EL-ABSI prenait sa retraite, en septembre 2018 ... !

Pourquoi une telle impunité ordinaire pendant 16 ans ? :

Cette affaire peu connue participe selon nous à ce questionnement grandissant sur le traitement des plaintes à caractère sexuel par l'Ordre des médecins. Il a été soulevé par le rapport de la Cour des Comptes du 9 décembre 2019, s'appuyant sur une enquête qui nécessite des investigations supplémentaires dans tous les départements mais qui s'appuie déjà sur de nombreuses affaires significatives.

La tendance de ce tribunal des pairs à laisser dans l'impunité des médecins agresseurs sexuels et à négliger le vécu et les paroles des personnes victimes est illustrée dans ces différents dossiers. C'est surtout quand la justice commune est alertée que les instances ordinaires se décident à bouger quelque peu... !

Il est par ailleurs notable que notre demande des différentes pièces disciplinaires s'est heurtée à une réponse négative de la chambre disciplinaire ordinaire (cf lettre en annexe de mars 2021).

« Langon (33) : le radiologue à la retraite rattrapé par la vague #Metoo »



Selon plusieurs patientes, les faits se seraient produits lors d'échographies. © Crédit photo : PHOTO ARCHIVES AFP

Par Dominique Richard Publié le 02/06/2019

La chambre disciplinaire de l'ordre régional des médecins a radié un radiologue de Langon pour des attouchements dont certains lui avaient déjà été portés à sa connaissance

Le **Dr Bassam El Absi est officiellement à la retraite depuis le mois de septembre dernier**. À 66 ans, le radiologue langonnais était en âge de la prendre. Mais les circonstances ont peut-être précipité la décision de cette personnalité locale, appréciée pour sa courtoisie et son urbanité. Fin 2016, **l'une de ses patientes a déposé plainte pour des agressions sexuelles**, qu'il conteste auprès de la gendarmerie de Sauveterre-de-Guyenne.

L'information judiciaire, ouverte au tribunal de grande instance de Bordeaux, a débouché sur sa mise en examen. Et sous peu, si ce n'est déjà fait, le jugement de la chambre disciplinaire de l'ordre régional des médecins d'Aquitaine sera versé au dossier.

Des faits anciens...

C'est sans doute un effet de la [vague #Metoo](#) qui a libéré et **rendu audible la parole des femmes dénonçant des violences sexuelles**. Des témoignages relatifs à des faits susceptibles de s'être produits pour certains il y a plus de quinze ans sont remontés à la surface. Et comme il n'y a pas de prescription en matière de déontologie médicale, le 7 mai dernier, la juridiction présidée par Dominique Naves, un magistrat du tribunal administratif, a prononcé la radiation du médecin.

La chambre disciplinaire assure avoir forgé son « intime conviction » à la lecture des plaintes et des doléances émanant de cinq patientes et de deux anciennes secrétaires du cabinet de radiologie Imagix fondé par le Dr El Absi.

« Ces déclarations reposent sur des faits matériellement établis, cette exactitude étant confortée par l'absence de toute explication, notamment médicale, crédible apportée en défense », soulignent les juges ordinaires. **Les patientes évoquent des attouchements et des gestes déplacés** survenus, pour l'une d'entre elles, lors d'une consultation en lien avec ses kystes ovariens, pour les autres au moment d'échographies.

Une plaignante décrit **le mode opératoire peu orthodoxe** retenu lors d'une échographie endovaginale qui se serait conclue par une pénétration digitale. Une autre explique avoir refusé cet examen qui n'avait pas été prescrit mais raconte qu'il lui a été demandé, alors qu'elle était en petite tenue, de placer ses deux jambes sur les épaules du médecin avant qu'elle ne subisse des massages d'un genre particulier.

Incompréhension

Quoique convoqué, **le radiologue n'a pas assisté à l'audience qui a débouché sur sa radiation.** « C'est un raté procédural », convient son avocat Me Pierre Sirgue. Mais il ignorait ce dont on lui faisait grief n'ayant jamais été invité à s'expliquer. Au moins trois de ces patientes avaient déjà saisi l'ordre départemental par le passé. Soit cela n'a eu aucune suite, soit il a été relaxé. Cette radiation, dont nous allons faire évidemment appel, est incompréhensible. »

Sans l'avoir entendu, le [Conseil départemental de l'ordre de la Gironde](#) a effectivement **déposé plainte en septembre 2018.** Il souhaitait que la chambre disciplinaire **se prononce sur l'ensemble des faits qui, pris un à un, n'avaient pas été, jusque-là, jugés répréhensibles.** Ce qui a conduit la juridiction à mettre en perspective les récits des plaignantes en relevant qu'ils présentaient « des similitudes très précises ».

Deux d'entre eux émanent d'anciennes secrétaires du cabinet de radiologie. La première employée – pendant onze ans – fait état d'une après-midi assez spéciale vécue peu après son recrutement. Profitant de l'absence de patients et du départ de sa collègue, **elle avait été priée de se rendre dans la salle d'examen pour tester la sonde du nouvel échographe.** Elle décrit une kyrielle d'attouchements qui l'auraient tétanisée sans pour autant qu'elle ne songe à démissionner.

Une seconde secrétaire atteste avoir, elle aussi, fait l'objet de gestes déplacés, notamment **une main aux fesses justifiée par son appartenance « à une grande famille ».**

"C'était un spécialiste compétent et serviable. Il a pu faire montre d'une certaine familiarité."

Selon Me Sirgue, la configuration des locaux et la fréquentation du centre, « toujours bondé » rendent ces accusations peu crédibles. « En fait, tout est parti d'un banal conflit professionnel déclenché par un changement des horaires de travail. L'une des secrétaires ne l'a pas supporté », relève l'avocat, en insistant sur le parcours exceptionnel de son client.

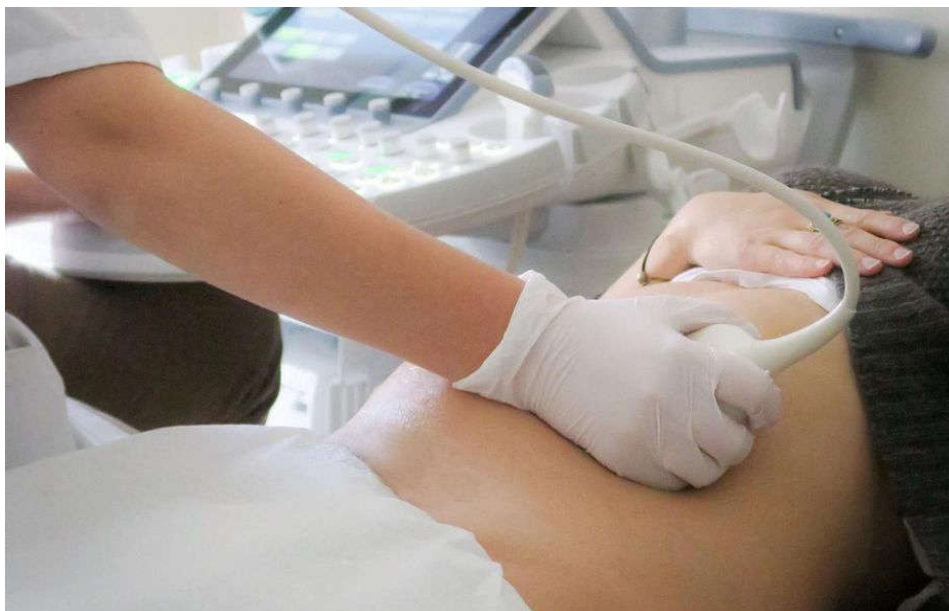
« Il a réalisé plus d'un million de consultations dans sa carrière. C'était un spécialiste compétent et serviable. Il a pu faire montre d'une certaine familiarité. Il y a vingt ans, personne n'y trouvait rien à redire. Mais aujourd'hui... »

« Un radiologue girondin poursuivi pour agressions sexuelles »

Par Olivier Bernard, correspondant à Bordeaux (Gironde)

Le 4 juin 2019 à 20h17

Le praticien, qui a aussi été radié de l'ordre régional des médecins, est visé par plusieurs plaintes de patientes et même de membres du personnel de son cabinet.



Le praticien, âgé de 70 ans, a été radié par la chambre régionale de l'ordre des médecins et mis en examen pour agressions sexuelles. (Illustration) LP/Frédéric Dugit

Par Olivier Bernard, correspondant à Bordeaux (Gironde)

Le 4 juin 2019 à 20h17

Voici quelques semaines, le docteur Bassam El Absi était venu saluer son ancienne équipe au cabinet de radiologie du petit village sud girondin de Béguey, l'un des deux où il exerçait avec celui de Langon jusqu'à son départ à la retraite à l'automne dernier. Le praticien, âgé de 70 ans, décrit comme affable et courtois dans son ancien univers professionnel, avait plaisanté avec les secrétaires.

Alors la nouvelle récente de sa radiation par la chambre régionale de l'ordre des médecins et de sa mise en examen pour agressions sexuelles a stupéfié. Notamment Marie, une ancienne patiente : « Il n'y a jamais eu de problème ni de geste équivoque avec moi. C'est incroyable. »

Un sentiment qui n'est pas partagé par toutes les anciennes patientes du praticien et membres de son personnel. Il y a trois ans, une première plainte est ainsi déposée à la gendarmerie pour agression sexuelle. Ce que Bassam El Absi a toujours contesté. Elle débouchera pourtant sur sa mise en examen à la suite de l'ouverture d'une information judiciaire par le tribunal de Bordeaux. Il a été laissé en liberté, même si d'autres plaintes suivent. En effet, cinq anciennes patientes et deux ex-secrétaires décrivent des faits très précis que la chambre disciplinaire de l'ordre régional des médecins estimera début mai comme matériellement exacts et en rien justifiés par des actes médicaux.

Un cobaye pour tester la sonde de l'échographe

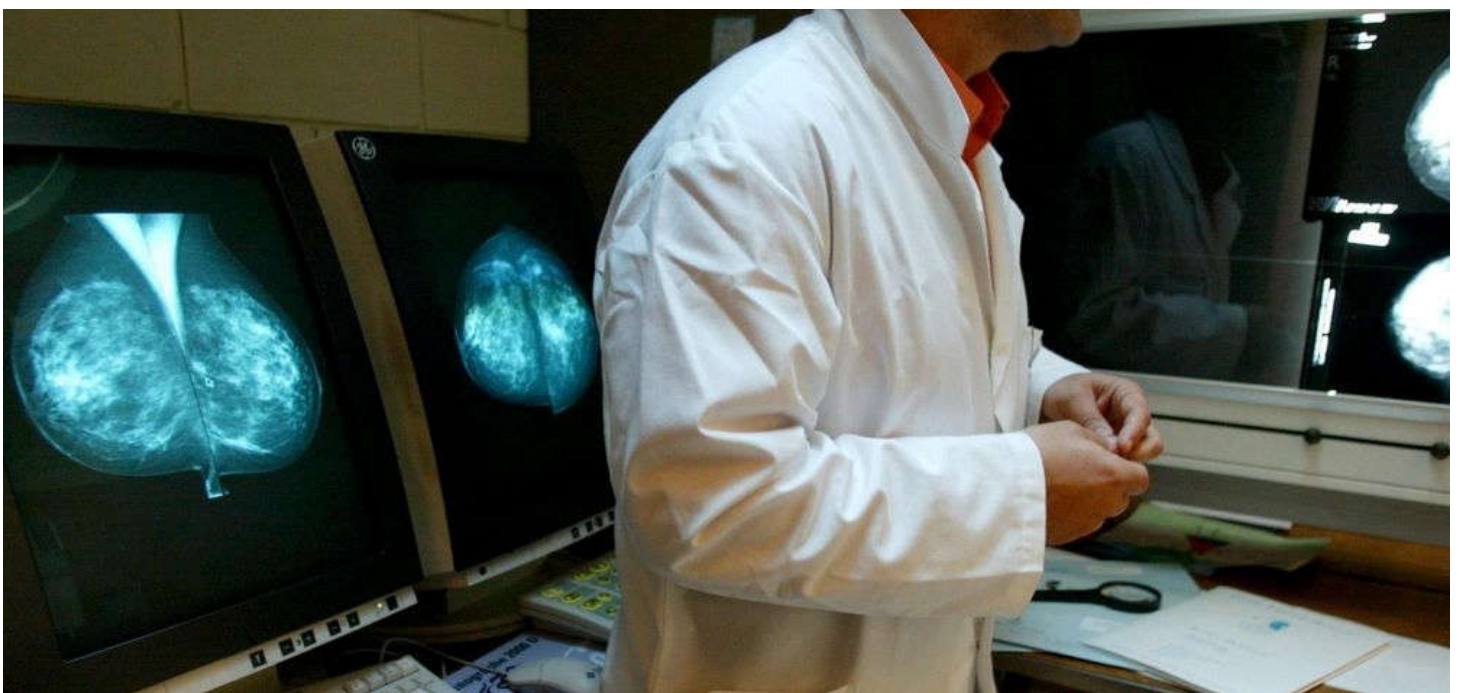
Un membre du personnel d'un des deux cabinets a ainsi détaillé son rôle de cobaye pour tester la sonde du nouvel échographe de la salle d'examen. Des patientes ont fait part d'attouchements ou de pénétrations digitales non justifiées, selon elles, lors d'échographies endovaginales.

Le docteur El Absi a-t-il dérapé? Ou ses gestes ont-ils été mal interprétés? Les accusations dont il fait l'objet sont jugées « peu crédibles » par son avocat Me Pierre Sirgue, cité par [Sud-Ouest](#), en raison de la configuration et de la fréquentation fournie des cabinets. **De plus, certaines patientes avaient déjà saisi séparément le conseil de l'ordre départemental des médecins dans le passé, sans suite pour le praticien.** Mais la situation de Bassam El Absi s'est compliquée à l'automne dernier. L'ordre girondin des médecins avait finalement déposé plainte pour que la chambre disciplinaire compare tous les récits des victimes présumées.

Devant leurs similitudes, le radiologue a été radié. Il devrait faire appel de cette sanction. À ce stade de la procédure, il bénéficie de la présomption d'innocence.

SUD-OUEST – 11 janvier 2021 :

Langon : la radiation du radiologue confirmée en appel



Une plaignante a dénoncé une pénétration digitale lors d'une échographie. © Crédit photo : Photo " Le Parisien"

Le 7 mai 2019, [le docteur Bassam El Absi avait été radié](#) par la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins d'Aquitaine pour s'être rendu coupable d'agressions et d'attouchements sexuels sur plusieurs de ses patientes et deux anciennes secrétaires du cabinet Imagix, à Langon, en Gironde. Condamné en son absence, le médecin s'était plaint de ne pas avoir été prévenu de la date d'audience du fait de son changement d'adresse. Il avait aussitôt relevé appel.

Dans le courant de l'automne dernier, le radiologue langonnais n'a pas davantage comparu devant le Conseil national de l'Ordre à Paris où son avocat, Me Pierre Sirgue, le représentait. Mais le résultat a été identique : depuis le 1er janvier, le praticien, aujourd'hui âgé de 68 ans et désormais à la retraite, est exclu de la grande famille des disciples d'Hippocrate à laquelle il appartenait depuis plus de trente-cinq ans.

L'effet Me Too

Ayant cessé ses activités, le docteur Bassam El Absi n'avait le droit que d'effectuer des consultations ou des consultations limitées à son proche entourage. Même si elle est avant tout symbolique, la sanction est révélatrice de l'impact de la vague MeToo. Celle a rendu audible des paroles qui ne l'étaient pas jusqu'à présent. Initialement saisi en 2016, d'une plainte d'une patiente dénonçant des gestes inappropriés lors d'une échographie, le Conseil départemental de l'Ordre de la Gironde a revisité ses archives. Par le passé, trois autres femmes en 2002, 2006 et 2013 avaient effectué des signalements pour des agissements de même, nature mais ils étaient restés sans suite ou avaient débouché sur une décision de relaxe.

En matière disciplinaire, l'instruction des plaintes est du ressort de chaque conseil départemental. En 2018, celui de la Gironde a révisé sa position et engagé des poursuites contre le médecin en versant ces témoignages anciens au dossier. Le docteur Bassam el Absi souhaitait qu'ils soient écartés au motif qu'il ne pouvait pas être jugé deux fois pour les mêmes faits.

Présidé par un haut magistrat du Conseil d'État, le Conseil national de l'Ordre s'y est opposé, estimant que les comportements incriminés étaient distincts de ceux ayant fait l'objet d'autres procédures par le passé. D'autant que les attestations de deux ex-secrétaires du cabinet médical venaient étoffer l'accusation.

« La précision des descriptions »

Les divers récits relatent des attouchements survenus lors d'échographies ou au moment d'une consultation relative à des kystes ovariens. Une plaignante décrit le mode opératoire peu orthodoxe retenu lors d'une échographie endovaginale, qui se serait conclu par une pénétration digitale. Une autre raconte qu'il lui a été demandé, alors qu'elle était en petite tenue, de placer ses deux jambes sur les épaules du médecin, avant qu'elles ne subissent des massages d'un genre un peu particulier.

"Les imputations formulées par les plaignantes présentent un degré de vraisemblance élevée"

Dans les écrits transmis à la juridiction disciplinaire, le radiologue clame son innocence. À ses dires l'exiguïté de la cabine, la brièveté des consultations, la pathologie dont il souffre et la passivité des patientes, interdiraient de donner du crédit à leurs affirmations, y compris à celles d'une secrétaire qui assure avoir été choisie comme cobaye pour tester une nouvelle sonde.

« Les imputations formulées par les plaignantes présentent un degré de vraisemblance élevée », insiste le Conseil national de l'Ordre. Il a été convaincu par « la précision des descriptions » et la similitude des gestes dénoncés sur une période de quinze ans, mais aussi par le fait qu'elles ne se connaissaient pas, ayant seulement en commun « la gêne et le sentiment de honte » pour les patientes, « la crainte » de leurs employeurs pour les secrétaires.

**CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE 1^{ère} INSTANCE
DE NOUVELLE-AQUITAINE DE L'ORDRE DES MEDECINS**

*84, Quai des Chartrons - 33300 BORDEAUX -
Tel: 05.56.01.06.16 et fax: 05.56.51.95.12 e- mail : nouvelle-aquitaine@chdis.medecin.fr*

Le 19 mars 2021

Docteur Bernard COADOU
6 rue de Balaclava
33800 BORDEAUX

Monsieur,

Votre demande a retenu toute notre attention. Toutefois, nous avons le regret de vous annoncer que nous ne pouvons pas vous transmettre les différents éléments concernant le Dr Bassam EL ABSI, s'agissant de pièces de dossiers juridictionnels non communicables à des tiers. Par ailleurs, le greffe de la chambre disciplinaire ne peut pas légalement confectionner un tableau récapitulatif des sanctions prononcées à l'encontre d'un médecin identifié au bénéfice d'un tiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

P. LARROUMEC
Président
Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance
de Nouvelle-Aquitaine de l'ordre des médecins

P. O.

F. DEMOLLE
Greffière

